

COMMUNE DE MORAND
DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

RÉUNION ORDINAIRE SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2013

Le **7 Novembre 2013**, légalement convoqués, les **membres du Conseil Municipal se sont réunis à 19 heures** à la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de **Monsieur DENIAU Joël Maire**.

Présents : M. DENIAU Joël, Maire,

Mmes : CHAUVIN Anne-Marie, VERGEON Valérie,

MM : FLEUR Alain, FLEUR Michel, LÉBOUC Sylvain, LEFÈVRE Gilles, LORIOT Patrick, MARTINEAU Jack, PIGOREAU Gérard, SÉNÉCHAUD Lucien

Secrétaire de séance : M. LEFÈVRE Gilles

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour la demande de délibération pour approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine

Le conseil ayant accepté à l'unanimité, ce point est mis à l'ordre du jour

Monsieur le Maire met aux voix le compte-rendu de la réunion du 29 août 2013 en rappelant que ce dernier a été adressé à l'appui de la convocation.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du 29 août 2013

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** le compte-rendu du conseil municipal de la séance du 29 août 2013, tel qu'il est transcrit

* * * * *

1. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE TOURAINE

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le projet d'évolution des statuts du Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine dont les modifications sont les suivantes :

- la composition de ces membres
- la représentativité des Communes selon la strate de population.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine.

2. RÉVISION DU PLU

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des réflexions faites sur le PLU pour lequel la commune envisage une modification.

Le Conseil Municipal délibère sur ces points qui seront revus lors de la réunion de travail du 15 novembre 2013 en présence des représentants de la Communauté de Communes chargés de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal est invité à assister à cette réunion.

3. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE NOTARIÉ DE CONSTITUTION DE SERVITUDE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de Maître Bruno Hardy notaire, lui demandant de présenter une autorisation du Conseil Municipal lui permettant de signer « l'acte notarié de constitution de servitudes concernant l'implantation de lignes souterraines ainsi que ses accessoires et une remontée aéro souterraine BT dans les parcelles appartenant à la commune, lieu-dit l'Allier et la Quenauderie cadastrée ZA 32, 5 et 24 et lieu-dit La Paillerie cadastrée ZP numéro 10 »

Entendu la présentation de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer « l'acte notarié de constitution de servitudes concernant l'implantation de lignes souterraines ainsi que ses accessoires et une remontée aéro souterraine BT dans les parcelles appartenant à la commune, lieu-dit l'Allier et la Quenauderie cadastrée ZA 32, 5 et 24 et lieu-dit La Paillerie cadastrée ZP numéro 10 »

4. TERRAIN BISSON

Ce point là est lié à la modification du PLU.

5. CANTINE SCOLAIRE

– Subvention complémentaire pour l'association de la cantine scolaire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état des repas, pris en charge par l'association de la cantine scolaire, de l'agent chargé de la surveillance des enfants de la cantine le midi, soit 500,40 €. L'association demande le paiement de ceux-ci par la commune.

Monsieur le Maire précise que la commune de Saint Nicolas des Motets s'est engagée à prendre en charge la moitié du montant des repas soit 250,20 €.

Entendu les explications de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'attribuer une subvention complémentaire à l'association de Cantine Scolaire pour 2013 de 250,20 € pour prise en charge des repas de l'agent chargé de la surveillance des enfants de la cantine le midi.

– Rénovation des locaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été convenu lors des précédents conseils, la rénovation des locaux de la cantine scolaire.

Monsieur le Maire s'est mis en rapport avec l'ADAC afin de faire une première étude de ce projet. Monsieur Yann Jagot, architecte de cet organisme, a adressé une première esquisse de ce que pourrait être les transformations à apporter.

Actuellement, il travaille à l'étude et au chiffrage du projet qui pourrait être examiné lors du prochain conseil.

6. DOTATION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES RURAUX 2014

La préfecture a adressé aux mairies les consignes à respecter pour une demande de subvention au titre de la Dotation Départementale des Territoires ruraux 2014 qui doit être déposée en Préfecture avant le 6 janvier 2014.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux projets seraient susceptibles d'être inscrits à ce titre « Rénovation de la cantine scolaire » et « Création d'un logement social ».

Le Conseil Général pouvant éventuellement octroyer une subvention pour le projet « Rénovation de la cantine scolaire », Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attendre la prochaine réunion pour prendre une décision.

7. TARIFS COMMUNAUX 2014

Le Conseil Municipal décide de ne pas revoir ces tarifs pour l'année 2014.

8. RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune n'a pas mis en place la réforme des rythmes scolaires au 1^{er} septembre 2013 mais qu'elle devra s'y conformer en septembre 2014. Il présente le projet d'organisation de la semaine de 4 jours et demi tel que présenté au Conseil d'École le 4 novembre 2013.

Les jours de classe s'organiseront ainsi :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
 - Cours de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 45
 - Pause déjeuner de 12 h à 13 h 30

- Temps d'activité périscolaire de 15 h 45 à 16 h 15 avec 2 fois ½ heure d'activité pédagogique complémentaire par semaine
- Mercredi : cours de 9 h à 12 h

Soit un total d'heures de cours de 24 heures sur 4 ½ jours.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'organisation de la semaine de 4 ½ jours tel que présenté

9. DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Monsieur le maire rappelle que la loi impose la rédaction d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Un projet a été rédigé et transmis au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion d'Indre et Loire pour avis. Celui-ci, réuni en séance le 7 octobre 2013, a émis un avis favorable par 12 voix pour et 0 voix contre.

Monsieur le Maire propose donc au conseil de donner son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance du document unique d'évaluation des risques professionnels, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le document unique d'évaluation des risques professionnels tel que présenté.

10. SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION SPORTIVE RENAUDINE

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2012, la commune avait octroyé une subvention à l'Association Union Sportive Renaudine qui avait organisé une course cyclisme sur la commune. Ceux-ci ont renouvelé leur action cette année. Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur l'octroi d'une subvention à l'Union Sportive Renaudine pour 2013.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'octroyer une subvention de 200 € pour l'année 2013 à l'Union Sportive Renaudine.

11. QUESTIONS DIVERSES

- Visite d'une usine d'incinération

La Communauté de Communes du Castelrenaudais organise avec le SMITOM d'AMBOISE pour les conseillers, une visite de l'usine d'incinération des ordures ménagères implantée à Blois. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître.

- Concours des maisons fleuries

La remise des récompenses pour le concours des maisons fleuries aura lieu le 20 décembre 2013 à 19 heures

A Morand, le 14 novembre 2013
Monsieur le Maire
Joël DENIAU